

30-05-2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 30 mai 2017, à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau

Michel Longpré

Benoit Huberdeau

Brigitte Laframboise

Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est également présente.

Monsieur le conseiller Gilles Martel est absent.

- ✍ La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 210 000 \$ pour le projet d'acquisition du marché public
- 5- Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018
- 6- Octroi d'un contrat de services relatif au développement économique et à la recherche de subvention pour le *Parc des Montagnes Noires de Ripon*
- 7- Autorisation d'un branchement privé à l'aqueduc municipal



Séance extraordinaire du 30 mai 2017

8- Levée de la séance

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2017-05-146

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 heures.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2017-05-147

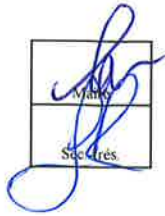
Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 210 000 \$ POUR LE PROJET D'ACQUISITION DU MARCHÉ PUBLIC**




Séance extraordinaire du 30 mai 2017

2017-05-148

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Michel Longpré à l'effet qu'un Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 210 000 \$ pour le projet d'acquisition du marché public sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture de ce règlement.


Michel Longpré
Conseiller au siège n° 4

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018**

2017-05-149

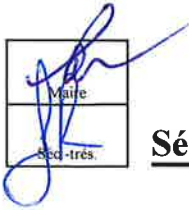
CONSIDÉRANT la correspondance du député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, datée du 18 mai dernier, à l'effet qu'il accordera à la Municipalité de Ripon une aide financière d'une somme de 15 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018* en provenance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et par laquelle il demande à la Municipalité d'identifier, au formulaire prévu, la nature et le lieu des travaux qu'elle entend exécuter avec cette subvention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend utiliser cette aide financière pour procéder à l'amélioration de la chaussée de la rue Roy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule ce conseil procède à une demande de subvention auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité



Séance extraordinaire du 30 mai 2017

durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018* et, qu'à cette fin, transmette son choix sur la nature et le lieu des travaux que la Municipalité entend exécuter sur son territoire, à savoir:

- ♦ Construction ou amélioration de la chaussée de la rue Roy

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES RELATIF AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA RECHERCHE DE SUBVENTION POUR LE PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON**

2017-05-150

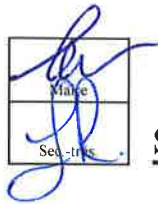
CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite adressée par la directrice générale, madame Julie Ricard, le 9 mai dernier, pour la fourniture d'un contrat de services relatif à l'exécution des différents services et travaux reliés au développement économique et à la recherche de subvention pour le *Parc des Montagnes Noires de Ripon*, telle qu'entérinée aux termes de la résolution numéro 2017-05-138;

CONSIDÉRANT que les soumissions devaient être déposées au bureau municipal, au plus tard le 25 mai 2017, à 11 heures, et ouvertes publiquement ce même jour à 11 h 05;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions dont les résultats se lisent ainsi:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (AVANT TAXES)	MONTANT DE L'OFFRE (AVEC TAXES)
David Massé, Conception Plein Air	28.00 \$/heure	32.19 \$/heure

CONSIDÉRANT la seule soumission conforme en provenance de *Conception Plein Air*;



Séance extraordinaire du 30 mai 2017

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que ce conseil accepte la soumission et octroie le contrat à *Conception Plein Air*, au coût total de 28 \$/heure, avant taxes, relativement à l'exécution des différents services et travaux reliés au développement économique et à la recherche de subvention pour le *Parc des Montagnes Noires de Ripon*.

Que le maire, monsieur Luc Desjardins et la directrice générale, madame Julie Ricard, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de services, lequel prendra effet le 31 mai 2017.

Et qu'il en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 62000 400.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **AUTORISATION D'UN BRANCHEMENT PRIVÉ À L'AQUEDUC MUNICIPAL**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-05-151

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin


Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 5.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



Séance extraordinaire du 30 mai 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.